

Objet : Communiqué de presse

Elections législatives anticipées : les maires ruraux de Loire-Atlantique inquiets pour l'organisation des élections législatives anticipées

Le repos fut de courte durée. A peine quelques heures après la fermeture des bureaux de vote, les maires ont appris, en même temps que le reste de la population française, la dissolution du Parlement et donc l'organisation d'élections législatives en un délai record. Une course contre la montre pour les maires, en première ligne dans l'organisation des scrutins.

Déjà fortement mobilisés pour la tenue des bureaux de vote le 9 juin dernier pour les élections européennes, les maires ont appris, en même temps que le reste de la population, l'organisation en un temps record – 3 semaines, le minimum légal, d'élections législatives anticipées.

Les maires sont en première ligne pour l'organisation de ces deux scrutins, qui se déroulent souvent dans les lieux de vie clés des communes, particulièrement dans les zones rurales : écoles, salles de fêtes, etc. Les maires ruraux de Loire-Atlantique s'inquiètent donc vis-à-vis de leurs administrés, qui avaient prévu, pour certains de très longue date, des mariages, des événements culturels, des kermesses pour les écoliers, etc. Autant de lieux où sont normalement installés les bureaux de vote. La question se pose donc de savoir si ces événements, qui représentent souvent un coût financier non négligeable mais aussi des étapes de vie, pourront être maintenus.

Au-delà de l'aspect logistique, l'organisation d'une élection représente un investissement humain important, et ce, à la veille des vacances d'été. Les agents municipaux, déjà fortement déployés pour les élections européennes, seront de nouveau sollicités. Les conseillers municipaux, qui avaient été difficiles à mobiliser pour la tenue des bureaux de vote des élections européennes, devront également remplir.

Ainsi, pour faciliter l'organisation de ces élections dans un délai si court, les maires ruraux de Loire-Atlantique réclament au ministre de l'Intérieur une circulaire simple avec des mesures pratiques et claires pour les appuyer dans l'organisation de ces élections. Et surtout, de la souplesse, plutôt qu'une accumulation de contraintes : la possibilité de changer les lieux de vote, la levée des restrictions pour la tenue des bureaux des votes, etc.

Par ailleurs, l'Association des maires ruraux de Loire-Atlantique s'inquiète également des conséquences à plus long terme de cette dissolution et de ces élections législatives anticipées : la pause forcée, voire la fin de nombreux débats en cours, notamment celui sur le statut de l' élu local, la difficulté à mobiliser des candidates et des candidats pour les élections municipales de 2026, voire même, selon l'issue du scrutin, le risque de démission parmi les élus, et donc la nécessité d'organiser rapidement des élections pour remplacer ces élus démissionnaires.

Encore une fois et malgré leur agacement, voire leur lassitude face à ce manque de considération, tous les maires, représentants de la République, ainsi que leurs équipes, seront mobilisés et impliqués pour la bonne tenue des bureaux de vote afin que chacun puisse jouir de son droit de vote.

